



Bio Suisse continue de limiter les importations d'aliments fourragers

Bâle, janvier 2019

Les paysans de Bio Suisse utilisent moins d'aliments concentrés que les producteurs conventionnels à cause des restrictions imposées par le Cahier des charges du Bourgeon. L'utilisation est encore plus limitée pour les vaches, les moutons et les chèvres. Le Cahier des charges impose aussi que les aliments fourragers importés soient produits de manière durable et proviennent à 100 % d'Europe à partir de 2019.

Le Cahier des charges de Bio Suisse prescrit que les ruminants (bovins, moutons, chèvres) des fermes Bourgeon doivent recevoir une nourriture 100 % bio. À partir du 01.01.2020, 90 % de l'alimentation des ruminants devront provenir de cultures Bourgeon, et cette proportion passera à 100 % à partir du 01.01.2022 (sauf les sous-produits de meunerie comme le son ou le remoulage). Les non-ruminants comme les porcs et les volailles reçoivent aux aussi en principe des aliments fourragers bio. Pour utiliser judicieusement les sous-produits, un maximum de 5 % d'aliments non certifiés bio est autorisé, mais seulement levure de bière, protéine de pomme de terre, amidon de maïs et déchets de laiterie pour les porcs.

Diminution des quantités de concentrés

Les quantités d'aliments concentrés sont aussi sévèrement limitées pour les ruminants puisqu'ils doivent manger au moins 90 % de fourrages grossiers (herbe, foin, silo etc.) et donc recevoir au maximum 10 % de concentrés sous forme de céréales, de pois protéagineux ou de soja. Le Cahier des charges du Bourgeon est donc nettement plus strict sur ce point que les ordonnances bio de l'UE ou de la Suisse puisqu'elles autorisent 40 % de concentrés. Selon une décision de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse, l'utilisation des concentrés diminuera encore à partir de 2022 pour se limiter à 5 % (sauf les sous-produits de meunerie).

Il est par contre actuellement impossible de se passer des importations d'aliments fourragers pour les élevages de volailles et de porcs. Ces animaux sont en effet des omnivores qui ont besoin de grandes quantités de protéines pour être suffisamment nourris. La production suisse d'aliments fourragers biologiques ne suffit pas pour couvrir ces besoins. Bio Suisse et le FiBL travaillent depuis des années pour augmenter l'approvisionnement régional en aliments fourragers, par exemple en soutenant des projets de développement des cultures biologiques de soja et de céréales en Suisse et en Europe.

Augmenter la production d'aliments fourragers biologiques en Suisse et en Europe

L'Offensive Bio lancée par Bio Suisse il y a cinq ans produit des effets: la quantité de céréales fourragères a pu être triplée entre 2013 et 2017. En contrepartie les importations de céréales ont diminué. La proportion de protéagineux produits en Suisse reste par contre encore faible. Bio Suisse exige sur ce point un renforcement de l'engagement de la Confédération en suivant des approches comme l'encouragement des cultures de pois protéagineux, de féverole et des cultures associées correspondantes ou comme l'augmentation des moyens financiers pour la sélection de variétés adaptées aux conditions locales. L'utilisation de protéines d'insectes doit aussi continuer d'être étudiée et développée.

Importations seulement d'Europe à partir de 2019

Le secteur des aliments fourragers bio a décidé en novembre 2015 sous la direction de Bio Suisse de supprimer progressivement les importations d'outre-mer et que tous les aliments pour les animaux Bourgeon proviennent d'Europe à partir de 2019.

Que ce soit de Suisse ou de l'étranger: Les aliments fourragers Bourgeon sont produits partout selon le strict Cahier des charges de Bio Suisse, ce qui est tout bénéfique pour les sols, l'environnement et l'homme. Les aliments fourragers Bourgeon ne peuvent pas être produits sur des surfaces déforestées et les domaines agricoles doivent être entièrement cultivés selon le Cahier des charges de Bio Suisse et contrôlés une fois par an.

Contact: Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46